

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 2110

75 - Paris

FONDS DE DOTATION

Créations

Déclaration à la préfecture de Paris

FONDS DE DOTATION SIMON KASHA

Objet : porter des actions d'intérêt général initiées ou soutenues par ses fondateurs : à ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à toute personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général ; dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le fonds de dotation développe à titre principal toute activité à caractère éducatif et culturel, particulièrement à l'égard des enfants ; accessoirement le fonds pourra porter toute action contribuant directement ou indirectement à soutenir et conduire toutes missions d'intérêt général à caractère humanitaire, social, familial, ou culturel en concourant notamment à la protection du patrimoine architectural ; à ce titre les actions mise en œuvre pourront revêtir les caractéristiques suivantes : humanitaires, notamment par des actions de solidarité internationale, en France et à l'étranger, y compris d'urgences suite à des catastrophes naturelles ; social, concourant à la protection de la santé des individus, à destination des personnes atteintes de la maladie et de leurs familles, en veillant à ce qu'elles soient respectées, en défendant leur dignité, leurs droits et leurs intérêts, en favorisant leur épanouissement physique et psychique, leur autonomie et leur développement ; concourant à la protection du patrimoine architectural et culturel, du développement de projets artistiques ou architecturaux ; dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds : développera ses propres actions ; ou participera au financement de structures à caractère humanitaire, social, ou concourant à la protection du patrimoine architectural et culturel, ainsi que plus largement toute activité à caractère éducatif, dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général ; le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social

Siège social : 16, rue de l'Université, 75007 Paris

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : indéterminée

Date de déclaration : 9 octobre 2020